Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 6 Chaouel 1442
18 Mai 2021

N° 39

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1170**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1170**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1171**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1171**
Avis aux créanciers..... **1179**
Convocations
Sociétés anonymes **1180**
Divers
Avis au public..... **1183**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Internationale des Services et des Affaires "IBS"

SA au capital social de 220 000 Dinars (en cours de liquidation)

Siège de liquidation : Imm. KPMG N°06, Les jardins du Lac II - les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant unique : 1473178M

Suivant PV d'AGE du 20/7/2019, enregistré à la recette des finances le Lac - Tunisie le 22/8/2019, sous le n°79705895, Quittance n°M084112, déposé au RNE à la date du 02/10/2019, sous le n°201960445, et PV d'AGE du 27/8/2020, enregistré à la recette des finances le Lac - Tunis le 9/9/2020, sous le n° 20704838, Quittance n°M061671, déposé au RNE à la date du 02/10/2019, sous le n°201960445, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société "IBS", la désignation de Mr. Lotfi Akkari en qualité de liquidateur.

Avis est donné aux créanciers pour produire leurs créances entre les mains de liquidateur élisant domicile à l'adresse ci-haut référencée.

2021401236SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Liquidation

Société «MM Informatique Santé» SARL

Capital social : 10 000 DT

Siège social : Résidence Ennawress, Cité Ennasr - Ariana

Identifiant unique : 615066L

En vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02 février 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de M. Salah Dhibi en tant que liquidateur. Les créanciers sont invités sous peine de forclusion à produire leurs titres de créances dans un délai de trente jours à partir de la parution de cet avis au JORT et ce à l'adresse suivante : Rue 8600, n°92 - 2035 Charguia 1 - Tunis CP 2035.

Publié au RNE le 4/5/2021 sous n°202135643.

2021R01349SRLB2

Liquidation

Société «SOCAM» SARL

Capital social : 1.300 000 DT

Siège social : 20, avenue Taieb M'hiri - 2014 Mégrine Riadh

Identifiant unique : 0405006E

En vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 mars 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Mme Insaf Elfehem en tant que liquidateur. Les créanciers sont invités sous peine de forclusion à produire leurs titres de créances dans un délai de trente jours à partir de la parution de cet avis au JORT et ce à l'adresse suivante : 20, avenue Taieb M'hiri - 2014 Mégrine Riadh.

Publié au RNE le 4/5/2021 sous n°202135636.

2021R01350SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 13/4/2021, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis en date du 15/04/2021, Quittance n°33745, Enregistrement n°21201602, Mr Ridha Ben Sadok El Hani, a vendu à Mme Faouzia Bent Ibrahim Mahjoub, tout le fonds de commerce situé au local n°17 et 17 Bis (F20 et F21) de l'Immeuble le colisée, au 43 et 45 Avenue Habib Bourguiba Tunis, destiné pour le commerce des électroménagers, Cadeaux et autres, avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de 50.000 dt,000.

Toutes les oppositions seront acceptées chez Madame Ines Ben Romdhane sis au n°7 en face de l'Hôtel Soltan Hammamet, durant une période limitée de vingt jours (20) à partir de l'apparition de cette annonce au Journal Officiel.

La présente annonce a été publiée aux Journaux Echourouk et le Quotidien en date du 4/5/2021.

2021T00496FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude maître Mabrouk Mohamed Ali

Avocat à la cour

Immeuble Lassouad B 52 Zarzis

Immatricule fiscal : 1045 138N

Tel/fax : 75 680 043

Par acte sous seing privé en date du 26/4/2021 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 27/4/2021 sous le n°21200926, quittance n°M039787 Monsieur Aouida Oussama Ben Mokhtar Ben Mohamed, CIN n°08635483 délivrée à Tunis le 12/10/2016, demeurant à Ogla Souihel Zarzis, son matricule fiscal 1461029/K, représenté par Aouida Soufien Ben Mokhtar Ben Mohamed, CIN n°05723603 délivrée à Tunis le 17/12/2011, demeurant à Souihel Zarzis a vendu à Monsieur Aouida Talel Ben Mokhtar Ben Mohamed, CIN n°05788752 délivrée à Tunis le 02/3/2004, demeurant à Sangho Souihel Zarzis, représenté par Aouida Mokhtar Ben Mobamed Ben Haj Mansour, CIN n°02487555 délivrée à Tunis le 02/3/2004, demeurant à cité Aouidette Sangho Zarzis, le fonds de commerce sis à Sangho Zarzis du gouvernorat de Médenine et destiné à l'exercice de commerce de Café, nommé «Trait-d'union».

Cette annonce a été publiée au journal «Assabah» et journal «Le Temps» du 30/4/2021 sous le numéro PM2100465.

2021R01343FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing, enregistré à la recette des finances de Monastir 12/4/2021 sous le numéro 21202177; quittance n°M022263, Mr Said Lamti (C.I.N 04122960) demeurant à Monastir R6 n°0246 a vendu à la Sté Lamti Bagdadi, SARL, identifiant unique n°1711928F, siège social cité industrielle Monastir, la totalité du fonds de commerce (Quincaillerie) exploité au local commercial situé à la zone industrielle Monastir.

Les oppositions seront acceptées par Mr Ameur Bagdadi à son domicile situé à El Mechref Skanés 5000 Monastir.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 29/4/2021.

2021S00554FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P daté du 27/3/2021 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès reçu n°23707 n° d'enregistrement 21202611 daté le 28/4/2021, Madame Asma Jlidi a cédé à Majda Ghribi la totalité du fonds de commerce sis à Cité Ezzouhour Gabès exploité pour le commerce.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT à l'adresse de Maître Ghassen Marzougui sis au 195 avenue Mouhamed Ali Gabès.

Cette annonce sera publiée au Quotidien le 8/5/2021.

2021X00547FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par les deux notaires de la cour de 1ère instance de Bizerte : Maître Ben Hammouda Nabil et Maître Bejaoui Issam en date de 28 avril 2021 par le quel Madame Wafika Bent Hssine Hssine Hssine Ep Saidani Abdessatar titulaire de la CIN n°03730314 demeurante à la Rue Thaalbi Cité Ennajah Menzel Bourguiba - Bizerte a cédé à titre de donation à Monsieur Imed Ben Belgacem Ben Ahmed Soltani titulaire de la CIN n°07839927 la totalité du fonds de commerce registre de commerce n°A04134942021, activité «vente de fruit sec et autre commerce de détail» situé à la Rue de Turk 7000 - Bizerte avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse de donataire dans les délais légaux. Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Chourouk le 30 avril 2021.

2021401239FCCC2

Location gérance libre

Location gérance

En vertu d'un acte sous seing privé et enregistré à la recette des finances à Mahdia le 16/6/2020 n° d'enregistrement 20300336 de quittance n°16428.

Mr Hassan Jabeur titulaire de la CIN n°03840463 au nom de madame Najia Jabeur titulaire de la CIN n° 0351324 en vertu d'un acte de procuration sous seing le 30/5/2020 loue à Aymen Ben Ibrahim titulaire de la CIN n°09385656 demeurant à la rue Khedher Hassine à Chabba gouvernorat de Mahdia, la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Hadi Chaker à Chabba gouvernorat de Mahdia dénommé "Café Marhaba" et pour une durée de 10 ans à partir du 01/7/2020.

Le présent acte a été publié aux journaux "Achorouk" et "le Quotidien" le 4/5/2021.

2021S00552FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Syndic Résidence Le Fatimide 3ème Tranche

Yasmine 2/3/4/10/11

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale élective tenue le 20/01/2021 enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 29/01/2021 sous n°21701933 et reçu n°31328.

Il a été procédé à l'élection du bureau de syndic composé de :

Mr Dhaouadi Moez : Président

Mr Staf Saber : Trésorier

Mr Tanazefti Nabil : Membre

Mr Chaabani Khaled : Membre

Mr Ben Romdhan Salah : Membre

Mr Mehdi Khalil : Membre

Mr Sandassi Med : Membre

Mme Rahali Raoudha : Membre.

2021401237APSF2

Remplacement du Trésorier

En vertu d'un P.V. sous seing privé en date du 30/01/2021 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis enregistrement n°21801095 du 17/3/2021 Quittance n°23742, il a été décidé par le Syndicat Général des Fonctionnaires de Prisons et Rééducation de remplacer le Trésorier Hatem Moussa par Monsieur Arbi Aissaoui.

2021401248APSF2

L'expulsion finale et Remplacement

En vertu d'un P.V. sous seing privé en date du 30/01/2021 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis enregistrement n°21801093 du 17/3/2021 Quittance n°23738. Il a été décidé par le Syndicat Général des Fonctionnaires de Prisons et Rééducation de l'expulsion finale de Fethi Rezgui -Kawther Chhib - Belhassen Mamoghli et de les remplacer par Moez Khadhraoui - Houssem Naass - Imed Garroum.

2021401249APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques (adjudication)

JURIS AFFAIRES : AVOCATS & CONSEILS

Maître Med Slim Bouderbala

Tél : 71 256 751

45 Rue Ali Dargouth, 1001 Tunis

www.jurisaffaires.tn

1/ Partie poursuivante :

Mongi Chtiba, demeurant à la résidence Rouki 3 Avenue Youssef Rouissi Manar II Tunis.

Nejib Chtiba, demeurant à la rue Khawarezmi N°8, cité Arayess 1100 Zaghouan.

Nafaa Chtiba, demeurant au n°07 rue Dag Hammarskjöld, Dar Chabane, 8100, Nabeul.

Elisant domicile chez Me Med Slim Bouderbala avocat à la cour de cassation de la société jurisaffaires avocats et conseils 45 rue Ali Dargouth Tunis 1001.

2/ Partie saisie :

Héritiers feu Maher Chtiba : sa veuve Leila Morjane et ses enfants majeurs :

Asma et Farah demeurants au n°48 avenue Habib Bourguiba Zaghouan.

Héritiers feu Abderhamane Chtiba :

- Azouz Chtiba, demeurant au 28 rue de l'inde 3éme étage appart 15 Tunis 1002 et aussi au 23 rue de l'inde 3éme étage appart 15 Tunis 1002.

- Taoufik Chtiba, demeurant au n°10 rue Ilya Aboumadhi Ariana Essoghra 2080.

- Taieb Chtiba, demeurant au n°2 rue Mehrez Ibnou Khalaf, Arian el Olya 2080.

- Salwa Chtiba, demeurant au n°1 rue Ain Tounin Ariana el Olya 2080.

- Med Mokhtar Ben Hammouda, demeurant au n°9 rue Sidi Ali Azouz Zagouan 1100.

- Olfa Ben Hammouda, demeurant au n°9 rue Sidi Ali Azouz Zagouan 1100.

- Leila Chtiba, demeurant au n°11 rue Attoufoula Ariana el Olya 2080.

- Med Moez Chtiba, demeurant au n°11 rue Attoufoula Ariana el Olya 2080.

- Mouna Chtiba, demeurant au n°11 rue Attoufoula Ariana el Olya 2080.

Elisant aussi domicile au n°08 rue Khawarezmi, Cité Arayess 1100 Zaghouan.

3/ Avocat poursuivant : Me. Med Slim Bouderbala, avocat associé de la société Juris Affaires : Avocats & Conseils (MF : 1303354Q) sise au 45 Rue Ali Dargouth, Tunis, 1001.

4/ Immeuble à vendre :

La totalité de l'immeuble non immatriculé situé au n°48 et 50 Avenue Habib Bourguiba Zaghouan ayant une deuxième façade ouvrant sur la rue Habib Bougatfa.

Composantes et annexes de l'immeuble : il s'agit d'une parcelle de terrain située sur une pente du côté de l'avenue Habib Bourguiba en direction de la rue Habib Bougatfa sur laquelle est bâtie une vieille bâtisse relativement entretenue. La maison est construite du côté nord alors que celui du sud contient un jardin planté d'arbres dans un état de délabrement total. La façade ouvre sur l'avenue Habib Bourguiba elle est composée de trois locaux. Le premier est exploité comme boucher par le dénommé Wanness Ben Aicha pour un loyer annuel de 1800 dinars il est situé du côté est. Le deuxième et le troisième sont fermés. L'entrée principale de la demeure donne aussi sur la même avenue elle ouvre sur un patio couvert qui ouvre directement sur un patio découvert qui donne du côté ouest sur une chambre fermée, du coté est sur une cuisine contenant un WC et du côté sud sur un salon 3 chambres à coucher une chambre débarras et une salle d'eau, la demeure est habitée par l'une des héritières la dénommée Leila Morjane.

La maison est construite en pierres le toit est en voûte et en bois le parterre en mosaïques et elle est munie de l'eau courante et de l'électricité via des compteurs indépendants.

L'immeuble est situé à l'avenue Habib Bourguiba en pleine ville arabe et dans un emplacement stratégique entouré de toutes les commodités. Il est délimité au nord par l'avenue Habib Bourguiba au nord-est Mr Med Testouri au sud-est Mr Salem Agerbia au sud la rue Habib Bougatfa à l'ouest 4 voisins : Mohssen Gharbi / Mohssen Boujneh / Med Ben Wali / Assia Zaghouani. La superficie totale du terrain est de 642 mètres carrés, la surface couverte est de 406 mètres carrés, le patio découvert est de 45 mètres carrés le jardin est de 191 mètres carrés.

La maison est habitée par l'une des héritières la dénommée Leila Morjane tandis que le local du côté ouest est loué par le dénommé Ouannes Ben Aicha et est exploité comme boucher pour un loyer annuel de 1800 dinars.

5/ Mise à prix : deux cent quarante et un mille six cent quatre-vingt-sept dinars et 050 millimes.

6/ Date et lieu de la vente : Le lundi 14 juin 2021 (14/6/2021) à partir de 9h devant la chambre des criées du TPI de Zaghouan.

7/ Visite de l'immeuble : Tous les jours aux horaires administratifs sans aucune restriction.

2021T00495VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V- RC n°B176041996 Tunis).

La partie saisie : Basma Ben Abdessalem El Abed cin n°06268568 domiciliée à la rue Cheik Mohammed zaghouani Menzel Tmim gouvernorat de Nabeul

Avocat poursuivant : Cabinet de Maître Dhaker MAGROUN - Avocat auprès de la cour de cassation matricule fiscal 797021/F.

4 bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002 Tél : 71 890 398 - Fax

71 891 602- portable 98 267 576.

Désignation de l'Immeuble mis en vente : la totalité des parts indivises appartenant à la débitrice de la banque dans la propriété dénommée ESSOUSSIA objet du titre foncier 532973 Nabeul de l'ordre de 1250 parts sur une totalité de 81312 parts se trouvant au centre de Menzel Tmime dans le gouvernorat de Nabeul exactement sur la plage de Menzel Tmime dans le quartier nommé Sidi Alem et plus exactement à la rue el Bachak et est couvert plan d'aménagement UAa1 à vocation d'habitation.

Le propriétaire a acquis les biens indivis en vertu d'un contrat d'achat daté de 2003 et les parts indivises sont à 900 mètres de la plage.

Ces parts est une parcelle de terrain d'une superficie de 162 mètres carrés sur laquelle a été construit un édifice d'orientation nord et constitué de 4 étages comportant un salon et une cuisine puis escalier qui ramène au rez-de-chaussée constitué d'un salon, une salle de bain ; 3 chambres, un couloir et un garage comportant une entrée principale qui contient un escalier acheminant au 1er étage qui est constitué d'une habitation presque finie.

La superficie couverte de la Mezanine est de 52 mètres carrés, le rez-de-chaussée de 111 mètres carrés, la superficie du premier étage est de 116 mètres carrés et du deuxième étage est de 77 mètres carrés.

En ce moment on ne peut qu'exploité l'habitation allant du rez-de-chaussée à la mezanine et on peut le louer à un tiers pour la somme de 300 dinars. Cette description a été faite par l'expert judiciaire Karim Chakroun selon l'ordonnance sur requête du président du tribunal de 1ère instance de Nabeul n°55150 du 4/6/2020.

Mise à prix : Après réduction de 40%, la mise à prix des parts indivises telles que décrites ci-dessus est fixée à cent vingt six mille six cent soixante quinze dinars (126.675,000D) majorée des honoraires et des frais légaux arrêtés lors de l'audience du 19/4/2021 de l'ordre de 3.426,216 D outres les frais complémentaires qui vont être estimés par la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Nabeul lors de l'audience du 14/6/2021.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 14 juin 2021 (14/6/2021) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul sis à Nabeul.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures.

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal 1ère instance de Nabeul et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2021R01356VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Etude Maître Gharbi Habib

Avocat auprès de la cour de cassation

Rue El Marmar Cité des Douanes Kasserine 1200

Tél : 77478619

Email : Gharbi.habib02@gmail.com

Parties saisissantes :

1- Dachraoui Meher Ben Lakhdhar demeurant Dachret Aouled Boughanem délégation de Foussana Gouvernorat de Kasserine

2- Dachraoui Hassen Ben Ahmed Ben Brahim demeurant Dachret Aouled Boughanem délégation de Foussana Gouvernorat de Kasserine.

Partie saisie :

Khlifi Mohamed Ali Ben Salah Ben Mohamed technicien supérieur d'hôpital demeurant à cité essalam Foussana gouvernorat de Kasserine.

Avocat poursuivant :

Etude Maître Gharbi Habib avocat auprès de la cour de cassation sis à la Rue El MARMAR Cité des Douanes Kasserine 1200 Domicile élu des saisissants.

Immeuble saisi :

Immeuble non immatriculé sis à la Cité Essalem Foussana Kasserine consiste en une maison d'habitation d'une superficie totale de 210m² dont 160m² couverts, constituée d'un salon, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain et un garage bâti de briques et de béton armé, limitée à l'ouest par une rue publique à l'est : terrain nu, au sud : terrain nu et au nord : rue publique.

Mise à prix :

En plus des conditions précitées, les enchères se font sur la base du prix d'ouverture fixé au montant de cent trente huit mille dinars (138.000.000 Dt) plus les frais de l'affaire qui seront fixés par le tribunal lors de l'adjudication.

Visite de l'immeuble saisi :

La visite est autorisée tous les jours de la semaine de 6h du matin à 17h de l'après midi. Pour plus de renseignements, contactez l'étude de l'avocat poursuivant et de l'huissier notaire, auteur de la saisie Maître Gharsalli Noureddine sise à l'avenue Habib Bourguiba, Kasserine en face du lycée Chebbi, tel : 77477231 ou à l'entrée de l'immeuble saisi.

Date et horaire et tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu :

La date de l'audience de l'adjudication est fixée au lundi 31 mai 2021 à 9h du matin et suivant au tribunal de 1ère instance de Kasserine chambre des ventes immobilières sis à l'avenue Habib Bourguiba Kasserine 1200.

Pour de plus amples détails, consulter le cahier des charges déjà déposé auprès du greffe dudit tribunal ou à l'étude de Maître Gharbi Habib, Avocat auprès de la cour de cassation sis à la Rue EL MARMAR cité des Douanes, Kasserine 1200.

2021R01374VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : les héritiers du feu Khemaies Ben Rayana ; sa veuve Leila Zibirri et ses enfants Haiekel, Monia; Mannel et Nourhane, CIN n°06815140.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse. MF : 371670/X.

Désignation de l'Immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°13021 Monastir d'une superficie de 918 m², dénommé «LEILA» sis à Teboulba.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 301 085 D 600 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 16/6/2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2021S00558VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après abaissement du prix

Le créancier saisissant :

Salah EL AMRI, non inscrit au registre de commerce, sa profession fonctionnaire, domicilié à la Route de Gabès km 7 Sfax.

D'une part,

Le débiteur saisi :

Rabeh Hammouda, exerçant une profession libérale, demeurant à la Route de Gabès km 9 en face de la Mosquée Essaâda Sfax.

D'autre part.

L'avocate poursuivante : Maître Samarra Abid Bellaaj, Avocate à la cour de cassation, son matricule fiscal D1039070 ayant son adresse 10 Avenue Farhat Hached 3018 Sfax.

Immeuble à vendre :

L'immeuble objet de la vente aux enchères publiques se compose de 6 parts de l'ensemble des parts revenant au défendeur Rabeh Hammouda qui ont été déterminées par l'expert commis Neji Aydi et dont le nombre s'élève à 12 parts de la totalité de l'immeuble qui se compose de 128 parts sis à la Route de Gabès km 7 Ain Fallet Impasse Bouguerra.

Il s'agit de la parcelle de terrain n°282 complantée de divers arbres et comportant une construction en ruine (ancien borj) elle est non clôturée et son accès se fait du côté Est. Elle se trouve dans une zone agricole relevant du secteur de Thyna lettre S de l'immatriculation obligatoire couvrant une superficie de 20092 m², limitée au Sud par un agriculteur, au Nord par une Route nouvellement créée et derrière par Mezghanni à l'Ouest par un voisin et à l'Est par une Route goudronnée d'où son passage.

La valeur de l'immeuble a été estimée à un milliard quatre cent six mille quatre cent quarante dinars (1.406.440.000d) de manière que la valeur de l'ensemble des parts appartenant au défendeur dans l'indivision et dont le nombre a été fixé à 12 parts s'élève à 131.853,750 par conséquent la valeur des 6 parts objet de la saisie et de la vente aux enchères est de 65.926,875 dinars.

Les charges immobilières :

L'immeuble n'est pas immatriculé et n'est grevé d'aucune charge immobilière de saisies conservatoires ni de contrat de location ou tout autre droit quelle que soit son genre.

La vente sus-indiquée aura lieu à la salle de ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 au Palais de la Justice sis au troisième secteur 4 Rue Ahmed Aloulou à côté du bureau de la CNSS Sfax et ce le matin du mercredi 16 Juin deux mille vingt et un (16/6/2021) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Mise à prix :

Après abaissement du prix - 40 % de (65.926,875 d)

Trente neuf mille cinq cent cinquante six dinars 125 millimes (39.556,125d)

En sus des frais de taxes divers dont le montant est de deux mille quatre vingt dix dinars 379 millimes (2.090,379d).

La visite de l'immeuble est possible durant les horaires du travail administratif.

La visite de l'immeuble est possible durant les horaires du travail administratif.

2021X00545VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant : Radhouane Ben Habib Ben Sassi Kanoun, sa carte d'identité nationale n°05291248, profession représentant commercial d'une société, demeurant à la Rue Ali Bach Hamba Sakiet Ezzit Sfax.

Le débiteur saisi : Habib Ben Mahmoud Abid, titulaire de la carte d'identité nationale n°01060855, retraité, domicilié Avenue de la Liberté Passage Bouhlel n°22 Sakiet Ezzit Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Nejib Feki, Avocat à la cour de cassation 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax - Matricule fiscal n°168450YAP000.

L'immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble sis à la Route de Tunis km 7 passage Ben Hamadou Sfax qui se compose d'une parcelle de terrain clôturée par un mur à ses deux côtés Sud et Est par une haie de cactus à son côté Nord et sans limites de séparation à son côté Ouest, elle couvre une superficie d'environ 1585 m2 sur laquelle une villa a été édifiée (rez-de-chaussée) ayant une superficie d'environ 206 m² et qui se compose d'une véranda ouvrant sur les côtés Sud Ouest, un hall, 4 chambres, un couloir, une petite véranda du côté Sud sur laquelle ouvre la porte de la cuisine, une salle de bain, une WC, elle est équipée par le courant électrique et l'eau potable. L'état de la construction est moyen.

Les limites : l'immeuble est limité au Sud par un passage, à l'Ouest par Nourdeddine Abid, au Nord par Tijani Yangui et Moncef Yangui, chacun d'un côté et à l'Est par une impasse.

Date et lieu des enchères :

Le matin du lundi quatorze juin deux mille vingt et un (14/6/2021) à la salle des ventes immobilières au siège du Tribunal de Première Instance de Sfax, sis à la Rue Abou Kacem Chebbi Sfax à neuf heures du matin et heures suivantes.

Mise à prix : En vertu de l'ordonnance sur requête n°2613/21 rendue par le Tribunal de Première Instance de Sfax en date du 12/3/2021 et exécutée par l'expert judiciaire Monsieur Jamil El Euch qui a fixé la mise à prix à trois cent soixante dix huit mille dinars (378.000,000 d) en sus des divers frais.

La visite de l'immeuble est possible durant tous les jours au cours de l'horaire de travail.

2021X00548VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A, I.U. 0000221M, R.C. auprès du tribunal de première instance de Tunis n°B176041996, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Société MAGITAT, SARL, I.U. 0043533L, ayant son siège à l'avenue de la Liberté (7 Novembre) Immeuble Donia Appartement 1B1 Sfax, et à l'immeuble Jawhara Mezzanine Appartement 4 Sfax - Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez .A.YED ZAMlIM, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5- étage App. n°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Donia89» objet du titre foncier n°31683 Sfax qui consiste en un appartement ouvrant sur l'ouest n°1B1 escalier B 1- étage Immeuble Donia avenue de la liberté (7 Novembre) Sfax d'une superficie de 71 m², avec les parties communes lui revenant du titre foncier 20875 Sfax et qui sont de 71/3983. L'appartement est composé d'un salon, un couloir dans lequel se trouve une chambre, une salle d'eau, un hall, une cuisine équipée d'un petit balcon ouvrant sur l'ouest. L'appartement est équipé de l'électricité et de l'eau courante, et il est loué à l'union des travailleurs de Tunisie à 400 dinars.

5- Mise à prix : Soixante-dix-huit mille cent dinars (78.100,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboul Kacem Chebbi Sfax le lundi quatorze juin deux mille vingt et un (14/6/2021) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2021X00549VEPA1

Vente sur saisie exécution immobilière

Chambre des ventes immobilières - Tribunal de première instance de Sfax

N°5512 audience du 14/6/2021

Maître Sami Elleuch

Le poursuivant : Hasan Fakhfakh, demeurant à la route de Tunis km 8 Sakiet Ezzit, CIN 01282301 ayant élu domicile chez son avocat Maître Sami Elleuch, Imm Centre marhaba B 4 5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

Les saisis : Nafissa Hakim cin 05337461. Mehrez Fakhfakh cin 01281801; Essaida Fakhfakh 01238614 cin ; Mohamed Fakhfakh cin 01281801, Amal Fakhfakh cin 05242228. Demeurant à la route de Tunis Km 7 Avenue Med V Sakiet Ezzit Sfax.

L'immeuble objet de la saisie :

1- Premier immeuble : La totalité du terrain agricole sis à Bir Chaabaa délégation de Hencha route de Tunis Km 35 sur la droite direction Sfax consistant en une parcelle de terre comprenant 86 pieds d'oliviers de grande taille et productives et 3 emplacements d'oliviers limitée au sud par Chalbi ; à l'est par piste agricole, au nord par Abdallah Chroudi et ouest par oued; la terre est de qualité Aitha.

Mise à prix : 94.600,000 d.

2- Deuxième immeuble : La totalité du terrain agricole sis Bir Chooba délégation Hencha gouvernorat de Sfax à la route de Tunis km 42 sur la droite vers Sfax consistant en une parcelle comprenant 157 de grande taille et productives et 4 trous d'oliviers et un emplacement, limitée au sud par Hedi Ktata, à l'est par Mohamed Fourati, au nord Fourati et Abderrahmen Ben Saad et à l'ouest par piste agricole ; la qualité de la terre aitha et certains endroits en pierres.

Mise à prix : 189.600,000 d.

3- Troisième immeuble : La totalité des trois quarts (3/4) du terrain agricole sis à Bourjerbou entre route Gremda et route de Teniour km 20 Sfax endroit connu Sidi Abdelkafi consistant en une parcelle vierge d'une superficie de 42870, limité au sud par Emna Chtourou, à l'est par Koubaa, au nord Hédi Trigui et à l'ouest par Habous Sidi Abdelkafi.

Mise à prix : 64.304,000 d.

4- Quatrième immeuble : La totalité du terrain agricole objet du TF 139054 Sfax dénommé "mahmoud" sis à 40 km nord-est région sabkhet boujmel gouvernorat de Sfax délégation Menzel Chaker; gouvernorat de Sfax, consistant en une parcelle de terre agricole d'une superficie de 38223 m² comprenant 84 pieds d'oliviers de grande taille et productifs, limitée au sud par un voisin, à l'est par une piste agricole, au nord et à l'ouest par un voisin.

Mise à prix : 92.400,000 d.

5- Cinquième immeuble : La totalité de l'immeuble agricole objet du titre foncier n°108119 Sfax dénommé «Mahmoud» sis nord-est Sfax route Sidi Abid délégation Sfax et mthalith et actuellement Boujarboue délégation Hencha d'une superficie de 19436 m² et comprenant 38 pieds d'oliviers de grande taille et productifs limitée au sud par Belguith à l'est par Chtourou, à l'ouest par route de Teniour et au nord par Belguith.

Mise à prix : 41.800,000 d.

Lieu et date de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi 14 juin 2021 à partir de 9 h du matin à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax , Rue Victor Hugo 3000 Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignement : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de première instance de Sfax ou l'étude de Maître Sami Elleuch Imm Centre marhaba B 4 -5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2021X00550VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Kallel Ilyes

Poursuivant : Société tunisienne de banque, au nom de son représentant légal, inscrite au registre de commerce sous le numéro B1823311996, sis à l'avenue Hédi Nouira Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax.

Partie saisie : - Raouf Ben Mohamed Tahar Marouen, titulaire de CIN n°01088020, gérant de société, sis à la Route Lafrane Km 3.5 Zanket Chaabouni.

- Sami Ben Mohamed Tahar Marouen, titulaire de la CIN n°01190703, directeur commercial, sis à la Route Lafrane Km 3.5 Zanket Chaabouni.

- Nabil Ben Mohamed Tahar Marouen, titulaire de la CIN n°01267549, gérant de société, sis à la Route l'Afrane Km 3.5 Zanket Chaabouni.

L'immeuble saisi : Il sera procédé le mercredi 9/6/2021 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax2 à la vente d'un terrain de 5254 m², objet du titre foncier n°124893 Sfax dénommé «Marouan» sis à la route Lafrane Km 10, sur lequel est bâti une salle de fête «LAYELI» avec une cuisine, une grande salle pour les photos, 2 chambres de congélation, une salle de conférence un grand espace, arrêt de parking, un ascenseur non équipé des toilettes, une salle de réunion non équipée et à l'étage un grand espace suivi d'une salle de fête multifonctions et une chambre pour le moteur de l'ascenseur et une buanderie et une terrasse non couverte set des toilettes, un transfot électrique.

L'immeuble est équipé d'une chambre de suppresseur d'eau et une citerne ainsi que des vestiaires et une 2ème chambre pour les artistes, une loge gardien et un bureau.

La superficie de la salle des fêtes est de 1245m² couvert et la superficie dru rez-de-chaussée est de 1605 m². la superficie de l'étage est de 496m² et celle du sous sol est 568.088m².

Le terrain saisi est limité du sud par Mohamed Najib Marouan, du nord par une rue avec une entrée secondaire, de l'est route l'Afrane d'où l'entrée principale et de l'ouest Hafedh Mhiri et ses fils.

Mise à prix : Le prix de l'immeuble saisi est fixé à quatre millions quatre cent quatre vingt quatorze milles quatre cent quinze dinars (4.494.415.000D).

Selon l'évaluation de l'expert Mohamed Sallemi auquel s'ajoutent les frais qui seront fixés par le tribunal.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax2, sis à la route de Gabès où se trouve déposé le cahier de charges ou à l'étude poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2021X00551VEPA1

Vente aux enchères publiques

Les parties poursuivantes :

Société Propap, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1560779W, dont le siège social est à la rue de Métaux ZI Ben Arous. Société imprimerie principale, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, inscrite au registre national de des entreprises sous le n°0033162Y, dont le siège social est à la rue de Métaux ZI Ben Arous.

Société TECHNOPRINT, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1313893V, dont le siège social est à la rue de Métaux ZI 2 Ben Arous.

La partie saisie :

Hassen Magdiche, titulaire de la CIN n°05345459, demeurant à la route Mahdia km 5 Markez Becha Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax.

(MF : 1049238Q).

Désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges :

La Totalité de l'immeuble sise à la route Mahdia Km 5 Merkez Becha Sfax, sur la bordure nord de la route principale et sur la droite de la direction de Sakiet Eddaier, d'une superficie 217m². Sa mesure de son coin nord-ouest dans la direction est sur la bordure de la route principale 7.55m puis dans la direction nord 12.5m puis dans la direction est est 6.85m puis dans la direction nord 8.25m puis dans la direction ouest 15.3m où il se communique à la rue ouest puis à la direction sud 19.9m où il se communique avec le coin de début de mesure. L'ensemble consiste en un lot de terrain de forme oblique clôturé par des murs du son côté nord et partiellement de son coté ouest. Dans lequel il y a un bâtiment ancien collé de son coté est et collé aussi partiellement de son côté sud. Il apparaît qu'il est exploité comme atelier suivant les Implications physiques. Le terrain est clôturé par un mur sur tout le côté nord et un autre mur sur tout le coté est d'une longueur de 3.8 m et d'un mur du coté ouest à son coté nord de longueur 7.6m. Ce bâtiment entouré par un trottoir du côté ouest d'une largeur de 2.25m et un trottoir sur toute la façade sud de largeur 5.15 m élevé sur le sol environ 70 cm il se trouve à son fin un mur d'une hauteur de 1 m où il y'a 4 compteurs d'eau. Ce bâtiment il apparaît qu'il est ancien son toit en béton armé. Ses murs bâtis en pierre son sol avec un ancien carrelage ses portes et ses fenêtres sont anciennes. Il est équipé par le réseau d'électricité et ses murs sont peint en peinture à l'eau et son état général est moyen. Le bâtiment consiste à un grand atelier avec une véranda nord-est d'une superficie 117m. Il est constitué par une grande salle qu'a la forme d'un angle. Sa mesure intérieure de son coté sud-ouest en direction de l'est 5.05 m puis la direction des mesures au nord 6.35m puis la direction des mesures à l'est 6.45m puis la direction des mesures au nord 3.80m puis la direction des mesures à l'ouest 8.60m puis la direction des mesures au nord 1.70m puis la direction des mesures à l'est 3.30 m puis la direction des mesures au sud

12.20m où il se relie avec le coin de début de mesure.

A l'atelier il y'a une petite salle de bain et un coin dans le quel il existe un bac de lavage dans son coté sud et dans laquelle il y'a une machine industrielle utilisée il apparaît qu'elle est ancienne. L'atelier est équipé par une porte en bois qu'a pour mesure 1;20 m*2.15m protégé par une porte en métal ouvrant à l'est sur la route principal et une autre porte sous forme de rideau métallique ouvrant sur la rue est son mesure 2.90m*2.55m et une fenêtre au mure nord et une fenêtre au mur sud et une fenêtre au mur ouest dans le coté est intérieur de cet atelier il y'a quelques pièces métalliques et autre chose différentes et dans laquelle il existe aucune fenêtre que la place de deux portes qui ouvrent sur la véranda nord qui sont oblitérer. Il est annexé à la salle indiquée une véranda nord-est d'une longueur de 8.15 m et de largeur 1.70m dans laquelle il existe une quantité de pièces et chose ancienne non utilisée.

Mise à prix :

Deux cent mille dinars (200.000.000DT) outre les dépenses annoncées le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax, le sept juin deux mille vingt et un (7/6/2021) à partir de 9H du matin et suivant.

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble :

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur. La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administratif à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance Ben Arous où il est déposé le cahier des charges.

2021X00552VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante :

Société Medimix, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous le n°0718704N, dont le siège social est à la route Mahdia km 25 Aamra Sfax, demeurant au bureau de Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax.

La partie saisie :

Majdi Ben Moncef Ben Mohamed Elloumi, agriculture, titulaire de la CIN n°08767451, demeurant à la route Mahdia km 14 Imedet El Bderna Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax (MF : 1049238Q).

Désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges :

L'immeuble non immatriculé sis à la route Mahdia à 14 Km Sfax Ville à gauche dans la direction de cette route. L'issue à cet immeuble est par une piste en sable qu'est loin de la route principale enrobée environ 2000 m, l'immeuble est un lot de terrain qui forme le lot cadastrale n°188 zone F Bderna de forme oblique, clôturé de ses 4 cotés par des clôtures en bas en pierre et en haut est en brique, une partie de la clôture est effondrée, il est limité, du coté nord, par une piste agricole et après le lot n°187 dans laquelle il y a un poulailler, du coté est la propriété Ayedi, du côté ouest une piste agricole par le quel son issue. Ses mesures suivant son acte de propriété qui forme le lot n°188 de tout le lotissement à partir de son coin nord est vers le sud-est 66.50m puis vers l'ouest 70.05 m puis vers le nord avec une inclusion légère vers l'ouest 22.35 m puis vers l'est où il se coïncide avec le coin de début de mesure 72.76m. La totalité de sa surface qu'est en couleur bleu dans le rapport de l'expert Jmail Bellaj daté le 28/11/2020 est environ 4890.00 m², alors que sa surface suivant les limites matérielles qui sont sous la forme des clôtures est qu'est en couleur rouge dans rapport de l'expert est 4735.00 m², l'issue à cet immeuble est à partir d'une porte en fer et plaques de tôle ouvrant en largeur et mobile sur des roues. Sur le coin ouest -sud du lot de terrain il y'a un petit local d'habitation son issue par une porte en bois avec un seul obturateur en avant de lui il y a un autre porte en fer pour protection, et en avant de ses deux une véranda nord couverte. Cette porte sus indiquée nous amène à une salle vaste qu'a une mesure est-ouest de 8.38 m et un largeur nord-sud 3.41 m qu'a deux fenêtres nord et une autre à l'est est qui associe à son aération et éclairage des deux cotées.

Et devant l'entrée de la salle sus - indiqué il existe une ouverture rectangulaire sans porte qui amène à une galerie de largeur 1.49 m et à gauche de l'entrée une porte en bois qui a une ouverture et un seul obturateur, et qui amené à une chambre de largeur est- oust 3.38 m et de largeur nord sud 3.29m qu'à une fenêtre ouest associée à son aération et éclairage de ce coté. Devant qui entré au hall il existe un espace qu'est la cuisine de l'immeuble objet de description, sa largeur sud est 3.03m et sa largeur nord sud 1.70m et après la cuisine du coté est il existe un espace sanitaire qui consiste en une douche et un water qu'à tous les équipements sanitaires de moyen prix, il a une fenêtre qui associe à son aération et éclairage de ce coté. Le sol de tout le bâtiment objet de description carrelé par des carrés de carrelage son toit en dalle, ses murs intérieurs en brique, il est équipé par l'électricité puissance normale et n'a pas d'eau de robinet, ses portes en bois de qualité moyenne, ses fenêtres en bois et fer sont équipés de barmaqli, et protégé en verre. L'extérieur de bâtiment est nouveau, mais il manque d'entretient surtout du côté de peinture intérieur et extérieur. Sa superficie couverte est 67.20m². Devant le local d'habitation qu'a été

descrit du coté est il existe un hangar pour les chevaux d'une mesure nord sud 11.40m et de largeur est-ouest 4.47m, son blancher en ciment, son toit en tôle, il a une vocation pour arbitrer les chevaux et devant lui du coté nord un autre hangar qu'à une largeur nord-sud 15.20m et une largeur est-ouest 417m qu'aussi pour vocation d'arbitrer les chevaux .Dans le coins sud-ouest du lot du terrain et exactement devant le local d'habitation sus décrit il existe une citerne d'eau pour le stockage d'eau qu'est transporté à cette citerne par la citerne d'eau mobilisé par le tracteur, et devant lui au coté nord une porte en fer avec un seul obturateur qu'a une ouverture ouest qui amène à la piste agricole qui limite l'immeuble de cette coté, il y au milieu des deux hagards qui se trouve au coté est de l'espace sus décrite une ouverture rectangulaire sans porte sur une largeur nord sud de 6.60m qui amène au partie est de toute le lot du terrain exploité comme foyer de chevaux et du coté nord du partie de tous le lot de terrain une partie importante du mur est tombé.

La localité de l'immeuble est moyenne puisqu'il existe à une distance environ de 2000 m de la route principale dans lequel il y a l'électricité, il n'y a pas l'eau de robinet, son bâtiment est nouveau, il exige l'intervention, pour l'entretien, il est entouré de tous ses cotés des murs mixtes, il y a une partie de ses murs dans le bas en pierre et le haut en brique et une partie en pierre seulement, tous les murs sont calcinés et n'est pas peint à la peinture à l'eau.

Mise à prix :

Quatre-vingt trois mille dinars (83.000.000 DT) outre les dépenses annoncées le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax, le sept juin deux mille vingt et un (7/6/2021) à partir de 9H du matin et suivant.

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble :

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur. La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire de travail administratif à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance Ben Arous où il est déposé le cahier des charges.

2021X00553VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Merghmi Antar

Avocat

11 Rue Sakiat Sidi Youssef Jendouba

Tél. 97.921.612

Partie poursuivante : Anis Ben Mahmoud Ben Ahmed Triki Titulaire de C.I.N. n°07761585 délivrée le 22-6-2020 demeurant à la Rue Iben Zaydoun n°38 cité Ennakil 2 Jendouha.

Parties saisies : 1) Ftima Bent Mouhamed Ben Rabeh Ben Belgacem Triki 2) Karem Ben Mahmoud Ben Ahmed Triki 3) Amira Bent Mahmoud Ben Ahmed Triki 4) Hanen Ben Mahmoud Ben Ahmed Triki 5) Sonia Bent Mahmoud Ben Ahmed Triki, demeurant à la Rue Iben Zaydoun n°38 cité Ennakil Z Jendouba.

Avocat poursuivant : Maître Merghmi Antar Avocat près la cour de cassation demeurant au 11, Rue Sakiat Sidi Yousef - Jendouba.

L'immeuble saisie : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°19401 Jendouba sis à Cité Ennakil 2 Rue Iben Zaydoun n°38 Jendouba la superficie globale du terrain est de 576 m².

L'immeuble contient une maison et un studio. La superficie de la maison est de 164 m², elle contient 4 chambres à coucher un salon une cuisine et une salle de bain. La superficie du studio est de 37 m², il contient une chambre à coucher un salon une cuisine et une salle de bain.

Mise à prix : La mise à prix est fixée 436.850.000 dt.

Date et lieu de la vente : La vente aura le mardi 22-6-2021, à 9h devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Jendouba. La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat el sur consignation du tiers du montant total. La mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur. la visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine ou se trouve l'immeuble et pour de plus amples renseignements contactez l'avocat poursuivant ou le tribunal de P.I de Jendouba.

4/1171

2021401171VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Ben Jaballah

Avocat à la cour de cassation

Av. Hédi Nouira Immeuble Jdidi Ayed 2ème étage Menzel Bourguiba

Tel et Fax : 72 462 221

MF : 000PA1162970/A

Requérant : Société BH Bank en la personne de son représentant légal, société anonyme enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0024588 W dont le siège social sis à l'Avenue Mohamed V Tunis élu son domicile chez l'étude de son Avocat Maître Ben Jaballah Béchir sis à l'Av Hedi Nuira Menzel Bourguiba en sa qualité de créancier- saisissant hypothécaire.

Débiteur saisi : Monsieur Trabelsi Imed titulaire de la CIN n°08132800 demeurant à n°6 cité Hached 7000 Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Ben Jaballah Béchir avocat à la cour de cassation.

Av Hédi Nuira Appartement Jedidi Ayed 2ème étage Menzel Bourguiba.

Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°39383 Bizerte dénommé «Maysa» d'une superficie globale de 75 m² sis à Zarzouna gouvernerat de Bizerte il s'agit d'un terrain sur lequel bâtie une maison d'une superficie couverte de 59 m² contenant une chambre une salle une cuisine et salle d'eau avec jardin d'une superficie de 16 m².

Mise à prix : Elle à été fixé à la somme de trente cinq mille six cent cinquante dinars (35.650.000 DT).

La participation aux enchères se fait par le biais d'un avocat après consignation du tiers du prix.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le 22 juin 2021 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Bizerte.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine pendant les horaires administratifs.

2021401215VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Maître Draouil Kamel Naceur

Avocat à la cour

1- Poursuivant : Elyes Henchiri, titulaire de la carte d'identité nationale n°05425200, copropriétaire ayant son domicile élu au cabinet de son avocat Maître Kamel Naceur Draouil, 4 bis Rue du Mali 5ème étage Le Belvédère Tunis.

2- Propriétaire :

Mustapha Ben Mohamed Ben Abdelkader Rsaisi, profession inconnue, copropriétaire, demeurant au 103 rue Kaadine Tunis.

3- Avocat chargé de la vente : Maître Draouil Kamel Naceur, avocat à la cour dont le cabinet est sis au n°4 bis Rue du Mali 5ème étage Le Belvédère - Tunis (Tél : 27 608 951).

4- Immeuble à vendre :

La totalité de l'immeuble dénommé Mohamed Ben Abderahmen objet du titre foncier n°114192 Tunis d'une contenance de 134 mètres carrés (2880 parts indivises) et qui se situe à "elmedina elarbi" 103 Rue Kaadine Tunis, consistant en un immeuble très ancien et inhabitable, sa façade principale ouvre sur la rue Kaadine, il est limité :

Coté nord : ex maison Othmen Toumi

Coté sud : rue Kaadine

Calé Est : le titre foncier 53355

Coté Ouest : L'immeuble de Naceur Rachid Elkahia et l'immeuble Hamdane Ben Ali Abbous.

5- Mise à prix :

Quatre vingt mille quatre cent dinars (80.400, 000 DTN), suivant rapport de l'expert judiciaire Mr Mustapha Troudi, outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

6- Date et lieu de la vente : Mardi 15/6/2021 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis à 8 Heures 30 minutes du matin et les heures qui suivent.

7- Visite de l'Immeuble : Chaque jour de 9 Heures à 17 Heures.

8- Conditions de participation à la vente : Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par le biais d'avocat et obtenir l'autorisation de monsieur le gouverneur pour les non- Tunisiens.

2021401232VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement de Faillite

Sté d'Exploitation de Restaurant et Cafés Complexe Bardo Centre - Mezanine

M.F : 0862086 Q

N° d'Affiliation CNSS : 178967/2

Il a été déclaré la faillite de la société d'Exploitation de Restaurants et Cafés et sa cessation de paiement le 6/5/2019, avec tout ce qui en résulte juridiquement.

Et nomination de Mme Soumaya M'Hirsi, en tant que juge commissaire et M Ahmed Jabari, en tant que syndic de faillite.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication leurs dettes ordinaires et privilégies, ainsi que les garanties au syndic de faillite conformément aux articles 530 et 531 du code de commerce au Bureau du syndic de faillite sis 38, Avenue Ali Belhouene 1006 Tunis.

2021T00500VEPA2

Désignation d'un séquestre judiciaire

En vertu d'un jugement en référé n°8841 en date du 29/12/2014 émanant du tribunal de 1ère instance de Manouba. Monsieur Zenati Adel sis 9 rue lisboune el Mourouj 4 a été désigné séquestre judiciaire sur le terrain agricole titre n°15690 Manouba.

Les créanciers sont tenus de présenter leurs titres de créance à l'adresse du séquestre dans un délai d'un mois depuis la parution de cette annonce.

2021R01354VEPA2

Cession d'une société

Société Hôtelière et Touristiques «HILL DIAR» S.A.

Siège social : Boulevard 14 janvier 2011 la route touristique - Sousse

M.F : 000/M/A/0004594H

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse date du 3 mai 2021 affaire n°21/224, il a été déclaré la cession de la société ci-dessus indiquée à un tiers et la nomination de l'expert judicaire Mr. Ismail Sbai, dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble El Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, chargé d'établir un cahier des charges.

2021S00555VEPA2

Avis

En vertu d'une décision rendue en date du 12 avril 2021 par le président du tribunal de première instance de Sousse 1 il a été déclaré le remplacement de l'expert judiciaire Mr. Noureddine Zaghdoudi par Mr. Ismail Sbai pour la continuation de gérer les dossiers de liquidation et de séquestration judiciaire dudit tribunal jusqu'à la disparition de l'excuse matérielle.

2021S00559VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Société anonyme

Au capital de 320.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 - Tunis

Identifiant Unique : 000123L

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 10 juin 2021 à 12h à l'Espace ARENA - Les Berges du Lac - Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la modification des articles 19, 21, 34 et 35 des statuts de la Banque.

2. Modification des articles 19, 21, 34 et 35 des statuts.

3. Pouvoirs à conférer pour accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations à distance, néanmoins tout actionnaire désirant assister physiquement à l'Espace ARENA - Les Berges du Lac - Tunis, doit se conformer aux dispositions de sécurité sanitaire. La Banque mettra en place, dans le cadre de l'organisation de l'assemblée, les moyens nécessaires pour veiller au respect de ces procédures.

A cet effet, les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence au Président de l'Assemblée.

Ce vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la banque à l'adresse suivante : www.bna.tn pour s'enregistrer et accéder ainsi à la plateforme dédiée et ce, pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle qu'ils ont indiquée dans le formulaire d'enregistrement et à l'adresse qui leur est indiquée dans la plateforme et sur le bulletin.

Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou en lien avec l'assemblée et ce au plus tard le 27 mai 2021 Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la Banque au plus tard le 4 juin 2021.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la Banque avant la tenue de l'assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 9 juin 2021, son pouvoir au siège social de l'intermédiaire en bourse BNA CAPITAUX.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur la plateforme dédiée ou au siège de la BNA (Espace des Actionnaires).

2021R01351SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Société anonyme

Au capital de 320.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 - Tunis

Identifiant Unique : 0000123L

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 10 juin 2021 à 10h à l'Espace Aréna - Les Berges du Lac - Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2020.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020, ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2020 et des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2020.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6. Autorisation de rachat / cession d'une partie des actions de la Banque.

7. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires.

8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et de la rémunération des présidences et des membres des comités émanant du Conseil d'Administration.

9. Désignation de membres au conseil d'administration.

10. Pouvoirs à conférer pour accomplissement des formalités légales.

Conformément à l'article 40 des statuts de la Banque Nationale Agricole l'assemblée générale ordinaire se compose des actionnaires propriétaires d'au moins dix actions libérées. Toutefois, plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum susvisé et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations à distance, néanmoins tout actionnaire désirant assister physiquement à l'Espace Aréna - Les Berges du Lac - Tunis, doit se conformer aux dispositions de sécurité sanitaire. La Banque mettra en place, dans le cadre de l'organisation de l'assemblée, les moyens nécessaires pour veiller au respect de ces procédures.

A cet effet, les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence au Président de l'Assemblée

Ce vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la banque à l'adresse suivante : www.bna.tn pour s'enregistrer et accéder ainsi à la plateforme dédiée et ce, pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle qu'ils ont indiquée dans le formulaire d'enregistrement et à l'adresse qui leur est indiquée dans la plateforme.

Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le 27 mai 2021. Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la Banque au plus tard le 4 juin 2021.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la Banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'assemblée.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 9 juin 2021, son pouvoir au siège social de l'intermédiaire en bourse BNA CAPITAUX.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur la plateforme dédiée ou au siège de la BNA (Espace des Actionnaires).

2021R01352SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NOUVELLE D'IMPRESSION DE PRESSE ET D'EDITION

SNIPE LA PRESSE ET ESSAHAFA

S.A au capital de 5 525 760 dinars

MF : 0000.852/P/P/M/000

CNSS : N°73.456-27

Siège social : 17 rue Garibaldi, Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle d'Impression de Presse et d'Edition sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 3 juin 2021 à 10h au siège social de la société nouvelle d'impression de presse et d'édition, 17 rue Garibaldi - Tunis; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration pour la gestion pour les années 2014, 2015 et 2016

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2014, 2015 et 2016

3. Approbation des états financiers pour les exercices 2014, 2015 et 2016

4. Quitus aux administrateurs

5. Affectation du résultat pour les exercices 2014, 2015 et 2016

6. Fixation des jetons de présence

7. La nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2017, 2018 et 2019

8. Approbation pour la nomination d'administrateur au conseil d'administration.

2021R01370SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

CITY CARS

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

COTEE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS

Au capital social de 18.000.000 DT

Siège social : 31, Rue Des Usines, Z.I Kheireddine - La Goulette, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1017529 Z

Matricule fiscal : 1017529 Z/A/M/000

Matricule CNSS : 275042-47

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une assemblée générale ordinaire, prévue pour le mardi 15 juin 2021, à neuf heures (9h) au siège social de la société sis au 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, la Goulette, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020;

5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020;

6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2020;

7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020;

8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs;

9. Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires;

10. Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés; et

11. Pouvoirs pour formalités.

2021R01372SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 10/6/2021

"UNIMED"

Société anonyme

Au capital de 32.000.000 DT

Siège social : BP 38, Z.I Kalaa Kébira - 4060, Sousse

Identifiant unique : 020190 J

N° affiliation CNSS : 134571-32

Au vu des circonstances sanitaires exceptionnelles actuelles liées à la pandémie du COVID 19, et dans le but de garantir la santé et la sécurité de tous, "UNIMED" informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire sera tenue le jeudi 10/6/2021 à 11h, au siège social sis à la zone industrielle de Kalaa Kébira 4060 Sousse, sans la présence physique des actionnaires, en se limitant au bureau de l'assemblée.

A cet effet, les actionnaires désirant prendre part aux travaux de cette assemblée générale ordinaire sont priés d'envoyer du 25/5/2021 au 3/6/2021, une demande d'inscription sur l'adresse suivante : ago2021@unimed.com.tn

Cette demande doit mentionner sous peine de nullité :

- Nom, prénom, n° (pour les personnes physiques) / dénomination sociale, identifiant unique (pour les personnes morales).

- Nombre d'actions détenues.

- Nom de l'intermédiaire en bourse.

- Adresse mail de notification.

Après vérification des données, le secrétariat de l'assemblée enregistrera les présences, communiquera aux actionnaires ayant déposés leurs inscriptions : les documents afférents à cette assemblée, le modèle de procuration, le formulaire unique de vote ainsi que l'invitation à la vidéo conférence.

Les actionnaires peuvent adresser via courrier électronique à l'adresse sus-indiquée, toute question et/ou observation, à l'attention du Président de l'assemblée ou aux commissaires aux comptes et se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale dans un délai ne dépassant pas le 3/6/2021.

Les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote exprimé par courrier électronique ou donner pouvoir au Président de l'assemblée générale via le même mode.

Une fois rempli et signé (simple signature), le formulaire de vote doit être adressé à la société via l'adresse mail déjà indiquée, ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax au numéro 73 342 472. La date limite de réception du formulaire de vote, dument rempli et signé le 9/6/2021.

Les inscriptions reçues par E-mail feront office d'émargement de la feuille de présence et de calcul du quorum.

Le déroulement des travaux de l'assemblée se fera en présence d'un huissier notaire.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société "UNIMED".

Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit de participer aux travaux de l'assemblée générale ordinaire, être inscrits sur les registres de la société, seize (16) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Ordre du jour de l'assemblée :

Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2020 et quitus aux administrateurs.

Lecture des rapports, général et spécial des commissaires aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2020 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées.

Affectation des résultats.

Distribution des dividendes.

Pouvoirs pour formalités.

2021S00553SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société IBN ANNAFIS

Société anonyme

Au capital de 8.640.000 Dinars

Siège social : Route de Tunis km 4 - 3031 Sfax

Registre de commerce : B1123171997

M.F : 18467Z/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société IBN ANNAFIS, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 17 juin 2021 à 17 heures à l'hôtel BORJ DHIAFA, Route de Soukra km 3 Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration de la société destiné à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2020 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020;

3. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 ;

4. Lecture et approbation des conventions réglementées telles que prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales;

5. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2020 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2020;

7. Fixation des jetons de présence.

8. Information de prise de fonction de direction au sein d'autres sociétés conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, occupés par les administrateurs, le président du conseil ou le directeur général ;

9. Quitus aux membres du conseil d'administration;

10. Pouvoir pour formalités.

Le présent avis est considéré comme une convocation officielle pour tous les actionnaires. Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport de gestion du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2021X00554SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Skanès Palace International (en liquidation)

SA - Capital 6.195.000 dinars

Identifiant unique : 0038242T

Messieurs les Actionnaires de la Société Skanès Palace International (en liquidation) sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 23 juin 2021 à 10H au siège social de la Société Tunisienne de banque - Rue Hédi Nouira - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture du rapport du liquidateur

2- Lecture du rapport de commissaire au compte sur les états financiers de l'année 2010.

3- Approbation des états financiers de l'année 2010.

4- Affectation du résultat pour l'année 2010.

5- Lecture du rapport spécial du commissaire au compte sur les conventions objet de l'article 200 du C.S.C.

6- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2011, 2012 et 2013.

7- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales.

2021401227SANB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Je soussigné Slah Edine El Ghanmi au nom de Echrif Esaiideni titulaire de la carte d'Identité nationale n°01525416 déclare par la présente la perte du titre de propriété n°07/107750 sujet du titre foncier n° 68689 Bizerte avec autorisation sur requête du président du tribunal de première instance de Bizerte n°57632 le 30/3/2021.

2021T00499DIVD2

Avis

Monsieur Ali Chelli déclare avoir perdu son titre de propriété d'une parcelle de terre de 1353 m² située à la route l'Aéroport km 9 et il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 70 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2021X00546DIVD2

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

